# *Avis de recrutement n°2026-382*

d'un Pilote Maritime à la Direction des Affaires Maritimes

**Il est précisé que les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice à l'adresse suivante :**

https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/

**Nous vous remercions pour votre compréhension.**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (D.R.H.F.F.P.) fait savoir qu'un concours en vue du recrutement d'un Pilote Maritime est ouvert à la Direction des Affaires Maritimes.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 533/679.

**Les missions principales du poste consistent à :**

- piloter les navires ;
- effectuer les visites de sécurité des navires et maîtriser la réglementation afférente ;
- superviser les examens des permis-mer et maîtriser la règlementation afférente ;
- déterminer les points de mouillage en rade.

**Les conditions de diplôme et d'expérience exigées sont :**

- être titulaire du Brevet de capitaine illimité ;
- posséder une expérience professionnelle d'au moins six années en matière de navigation en qualité d'officier de pont.

**Les aptitudes professionnelles requises sont :**

- être de bonne moralité ;
- maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé).

**Les savoir-être demandés sont :**

- posséder le sens des relations humaines ;
- faire preuve de diplomatie pour gérer les relations avec les commandants de navires, les agents portuaires et les gestionnaires du port ;
- avoir une bonne présentation ;
- être doté d'une forte capacité d'analyse ;
- avoir le sens de l'organisation ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être sensible aux valeurs écologiques de la Principauté et prêt(e) à participer à la démarche d'écoresponsabilité du Gouvernement.

**Les modalités d'organisation du concours sont :**

Une première analyse des titres et références sera effectuée par la D.R.H.F.F.P. conformément aux conditions stipulées dans le présent avis de recrutement.

Afin de départager les candidat(e)s, des épreuves seront organisées. Un barème de notation classera les candidat(e)s sur la base des critères définis ci-dessus, à savoir : aptitudes professionnelles requises par le présent avis, présentation, motivation et intérêt pour le poste et savoir-être.

Les quatre critères énumérés, ci-dessus, seront notés sur 10, une note en dessous de 5 aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* » sera éliminatoire.

La moyenne générale devra être égale ou supérieure à une note de 10 sur 20 pour être admissible, sous réserve de ne pas avoir obtenu une note éliminatoire aux « *aptitudes professionnelles requises dans l'avis* », étant entendu que les candidat(e)s de nationalité monégasque seront retenu(e)s d'office dès l'obtention de cette note minimale.

Toutefois, en présence de plusieurs candidat(e)s de nationalité monégasque, ils/elles seront départagé(e)s en fonction des résultats obtenus.

En l'absence de candidat(e)s de nationalité monégasque admissibles, les candidat(e)s de nationalité étrangère admissibles seront à leur tour départagé(e)s en fonction de leur mérite par ordre de classement.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidat(e)s en présence.

**Composition du jury de sélection :**

Un jury de sélection sera composé de :

- Mme le Directeur des Affaires Maritimes, Président du jury, ou son représentant ;
- M. l'Adjoint au Directeur des Affaires Maritimes, ou son représentant ;
- un représentant de la D.R.H.F.F.P.

**Conditions de recrutement :**

Conformément à la loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'État et son Ordonnance Souveraine d'application n° 6.365, modifiées, les candidat(e)s retenu(e)s de nationalité monégasque seront nommé(e)s en qualité de fonctionnaire stagiaire pour une durée de stage de 12 mois.

Les candidat(e)s étranger(ère)s retenu(e)s seront recruté(e)s en qualité d'agent contractuel de l'État pour une durée déterminée, la période d'essai étant de 6 mois.

---

# Formalités

Il est rappelé que ce recrutement se déroulera dans le respect des dispositions de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée, instaurant notamment une priorité d'emploi aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Nul ne pourra être nommé ou recruté s'il n'est pas de bonne moralité ou n'a pas la jouissance de ses droits civils ou/et politiques.

Pour répondre à l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, **jusqu'au 10 décembre 2026 inclus**, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français ;
- une lettre de motivation ;
- une copie de leurs diplômes s'ils(elles) ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois ;
- tout document permettant de justifier du rang de priorité du(de la) candidat(e) au regard de la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, modifiée.

Ces éléments devront être transmis soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante https://teleservice.gouv.mc/candidature-fp/ (**fortement recommandé**), soit à défaut par courrier à :

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans
B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex

Les dossiers de candidature incomplets, comprenant des déclarations erronées, transmis hors délai et autrement que par le Téléservice ou la voie postale ne seront pas pris en considération.